

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Location de locaux dans un Datacenter

N° : VA_DEC2024_282

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De prendre à bail auprès de la société par actions simplifiées ETIX EVERYWHERE, dont le siège social est situé 2 impasse Joséphine Baker – 44800 Saint-Herblain, un espace privatif dans le Datacenter de cette dernière situé Parc d'activités, 1681 rue des Saules – 59262 Sainghin-en-Mélantois, afin de pouvoir y héberger ses équipements informatiques du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2030.

De verser un loyer forfaitaire mensuel de 2 765,00€ HT.

Imputation comptable : 61358 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 7 mai 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203061-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 10 mai 2024